



AVIS PUBLIC

BUDGET MUNICIPAL 2022

Le budget municipal pour l'exercice financier 2022 et le programme triennal en immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 seront adoptés en séance extraordinaire le **13 décembre 2021 à 19 h 15** en la salle des délibérations du Conseil municipal.

Les délibérations du Conseil municipal et la période de questions, lors de cette session, porteront exclusivement sur ces sujets.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce TROISIÈME jour du mois de DÉCEMBRE deux mille vingt et un.

Directeur général et greffier-trésorier

M. Pascal Blais